

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2010

Présents : Mrs LEROUX, MADELAINE, BREYNE, PETRAS, BERTIER, LECLUSE, Mlle Emilie BOUILLON, M.ADAM, Mrs LEBATARD, MOTTIN, M.LECONTE, Mme BAILHACHE, M.PLINE, , Mrs LERECULLEY, MARIOTTI, BRIARD, Mme Florence BOUILLON, Mrs SIMON, POSTIC, HAREL.

Absents excusés : M. CORNEVILLE, Mme GODARD

Secrétaire : Mlle Emilie BOUILLON

Pouvoir : Monsieur CORNEVILLE a donné pouvoir à Monsieur BREYNE.

Madame GODARD a donné pouvoir à Mlle Emilie BOUILLON

SECURITE

Monsieur PETRAS, Adjoint Responsable de la Sécurité, présente au Conseil Municipal divers points abordés lors de sa dernière réunion de la commission et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ceux-ci.

RUE DE LA GARE

Les travaux de réfection de la chaussée réalisés par le Conseil Général sont terminés, la signalisation et le stationnement doivent se mettre en place sur cet axe. Le Conseil Général propose au Conseil Municipal de mettre les 2 croisements en priorité à droite ; en apportant une modification sur les bordures de trottoirs pour la sortie de la Rue Rétot.

Après discussion, le Conseil Municipal décide par 17 voix pour et 5 voix contre d'instaurer la priorité à droite au croisement de la Route d'Isigny et de la Rue Retot, avec l'acceptation de modifier les trottoirs pour améliorer la visibilité des usagers de la Rue Rétot. D'autre part, pour le 2^{ème} croisement de la sortie Super U et de la Rue Fosse Frandemiche, la priorité à droite est également retenue par 18 voix pour et 4 voix contre. Le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre en place les panneaux de signalisation correspondant à ces décisions ; le marquage au sol étant pris en charge par le Conseil Général.

ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre en sens unique la Rue Philippe Guillaume Lance dans le sens Route de Tournières-Rue Fosse Frandemiche. Le stationnement sera autorisé sur la chaussée côté droit, laissant libre accès au trottoir et la pose d'un ralentisseur avant l'entrée de l'école maternelle a été retenue. Le parking pour les enseignants et le personnel sera délimité par une barrière. Les parents pourront stationner au parking du Musée de la Mine où 26 places seront matérialisées suite aux travaux de réaménagement de celui-ci.

RUE EDMOND DILLÉE

Le Conseil Municipal accepte par 12 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions de mettre en sens unique la rue Edmond Dillée dans le sens Rue Yves Bernard-Rue de Balleroy et en aménageant la sortie pour faciliter la visibilité sur cet axe.

RUE DE LA RUETTE (CANTEPIE)

Afin de permettre aux riverains d'être desservis par le SMISMB, le Conseil Municipal accepte, après accord des propriétaires, d'aménager les entrées d'herbage pour faciliter l'accès du camion des ordures ménagères.

RUE DAHLENBURG

Afin de sécuriser l'accès à l'école de musique, le Conseil Municipal accepte d'installer un ralentisseur devant cette entrée.

D'autres dossiers sont à l'étude notamment pour sécuriser la Rue de Tournières à la sortie du collège. Une réflexion doit également avoir lieu pour la Rue Arthur Legoupil si le sens unique doit être modifié de sens de circulation. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ces dossiers.

MEDIATHEQUE

La Maire présente au Conseil Municipal la convention à établir entre le Conseil Général et la Commune pour le développement du service de la lecture publique avec l'aide de la Bibliothèque Départementale de Prêt. Celle-ci est établie pour 3 ans et a pour but de déterminer les engagements de chacune des parties au sein de la Médiathèque. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer celle-ci.

D'autre part, Monsieur LECLUSE, Adjoint Responsable de la Médiathèque, présente au Conseil Municipal le rapport de la commission avec l'organisation du 3^{ème} anniversaire le Mardi 19 Octobre 2010 sur le thème de la peinture avec la présence d'un artiste avec la participation de 4 classes (2 du primaire et 2 du collège).

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition des usagers de la Médiathèque les revues datant de plus d'une année.

Le Conseil municipal décide de suspendre les cours informatiques étant donné le dysfonctionnement du système existant. Celui-ci devra être revu afin d'obtenir un meilleur service.

CONTRAT D'UTILISATION DU STADE DE BALLEROY

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la convention établie entre la Commune de Balleroy et la Commune de Le Molay-Littry pour la mise à disposition du stade de Balleroy à la Lystrienne Sportive. Celle-ci est établie pour un an à compter du 1^{er} Juillet 2010. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer celle-ci précisant les conditions d'utilisation de ce terrain.

TRESORERIE

Le bail relatif à la Trésorerie arrivant à échéance le 30 Septembre 2010, le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler celui-ci sur les mêmes bases.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal fixe comme suit la rémunération de Monsieur Nicolas LAVILLE pour le remplacement effectué à la Médiathèque et à la mairie soit 2h80/35h heures de l'indice brut 297 et de l'indice majoré 292.

FREDON

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu le label de la charte d'entretien des espaces publics. Cette récompense a été délivrée suite à la mise en place de la charte avec le FREDON (Fédération Régionale de défense contre les organismes nuisibles), et en reconnaissances des efforts fournis par la collectivité. Le Conseil Municipal souhaite

poursuivre son action notamment avec les travaux d'extension de l'atelier municipal pour atteindre le niveau supérieur.

REMBOURSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation d'un contrat de location de la salle du Molay le 24 Octobre 2010 et ce, suite à un cas de force majeure. Le Conseil Municipal autorise le Maire à rembourser à cette famille l'acompte versé lors de la signature du contrat soit 55 euros.

Les crédits sont ouverts au budget primitif art 678 (charges exceptionnelles).

RECETTES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recevoir d'une part, le remboursement de 464,31 euros de l'assurance Pacifica correspondant à des actes de vandalisme de mai 2008 et d'autre part à réclamer au tiers identifié la franchise soit 137 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recevoir ces recettes sur le budget principal à l'article 7788 (produits exceptionnels).

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'uniquement 6 personnes se sont inscrites au concours des maisons fleuries (2 en catégorie « jardin », 3 en catégorie « façade et jardin » et 1 en catégorie « commerce »). De ce fait, la commission « des espaces verts » n'a pas pu effectué de classement. Néanmoins, le Conseil Municipal souhaite remercier ces participants en les conviant à une réception en mairie. En ce qui concerne la poursuite de cette action, pour l'instant celle-ci est suspendue.

COMMISSION ATELIER-VOIRIE

Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission « voirie-atelier ». Celle-ci propose d'aménager le parking du Musée de la Mine en y intégrant 5 places de stationnement pour les camping-cars. Ce projet tient compte de la création de 26 places de stationnement pour les véhicules légers, répondant ainsi à la décision de sécuriser l'accès de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal est favorable pour la mise en place de ce nouvel aménagement pour l'année 2011.

D'autre part, le planning des travaux à réaliser pour 2010 est respecté, reste à programmer divers busages et la remise en état du lavoir de Cannebert. La Commission souhaite consacrer 3 semaines par mois aux travaux de voirie et ce afin de répondre à l'attente des usagers.

Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative.

COMMISSION MUSEES-GITES-FETES ET CEREMONIES

Monsieur LECLUSE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le bilan des fréquentations pour l'année 2010 :

Pour les gîtes : le résultat est positif et la Commission a pris note des divers aménagements à prévoir (voilage, prise d'antenne, et la reconstruction du barbecue).

Pour les Musées : La Commission se félicite de l'augmentation des visiteurs sur les deux sites.

Les agents se proposent de restaurer la forge en période hivernale et de reprendre les livrets du Moulin de Marcy.

Les travaux de réfection de la clôture du Moulin de Marcy pour l'année 2011 sont à prévoir, un chiffrage sera présenté au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Fêtes et cérémonies : Le Conseil Municipal a pris note que la fête du Moulin de Marcy se déroulera le 6-7-8 Mai 2011 et le feu de la Saint-Jean le 18 Juin 2011.

D'autre part, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition la Salle des Fêtes LE Mardi 30 Novembre 210 à l'association « Les Heures d'Amitiés Molystriennes » pour l'organisation d'un thé dansant au profit du Téléthon.

COMMISSION LOGEMENT

Monsieur MADELAINÉ, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité réalisée par le C.D.H.A.T. pour l'aménagement du logement communal situé 1342 Route de Balleroy.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'option d'aménager 3 logements (1 F3 au rez de chaussée, 1 F3 à l'étage et 1 F2 dans les combles). Le Conseil Municipal charge le Maire de revoir avec ce bureau d'études cet aménagement afin d'avoir une cohérence sur les installations à prévoir. Le Conseil Municipal sera tenu informé du chiffrage de ce projet et des aides pouvant être obtenues.

COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

Monsieur MADELAINÉ, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition du vestiaire située Route de Tournières à la Lystrienne Sportive. Celle-ci précise les conditions d'utilisation de ce local. L'inauguration est prévue le Samedi 23 Octobre 2010 à 15 heures.

En ce qui concerne l'utilisation de l'ancien vestiaire, l'association tiendra le Conseil Municipal informé si elle souhaite le garder ou non et pour quel usage.

En ce qui concerne l'aménagement du nouveau terrain, le Conseil Municipal souhaite connaître le coût de celui-ci afin de le budgétiser sur l'année 2011.

La Commission propose au Conseil Municipal de retenir l'emplacement à proximité du multistadium pour y installer un terrain de bicross.

Le Conseil Municipal n'est pas hostile, mais souhaite connaître le coût de cet investissement.

D'autre part, Monsieur MADELAINÉ, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal deux devis, l'un pour la restructuration du tennis couvert, l'autre pour la construction d'une structure neuve. Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite obtenir plus d'informations sur ce dossier et les aides pouvant être apportées.

INAUGURATION MODULE

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Anne d'Ornano, Présidente du Conseil Général, pourrait venir inaugurer le module le Samedi 6 Novembre 2010. Le Conseil Municipal préfère reporter cette invitation à une date ultérieure et ce, afin de se rendre compte du fonctionnement de ce bâtiment pour une meilleure mise en valeur.

DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative suivante (n°4) pour les travaux d'aménagement du module.

SECTION INVESTISSEMENT :

Art. 2313 : sablage de la chapelle : - 6600 euros

Art.2313 : construction module (opération 19) : + 6600 euros

TARIFS 2011
ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs des redevances d'assainissement (prix TTC) pour l'année 2011. Ceux-ci restent fixés à :

TARIF AU 01/01/2011

- Forfait semestriel **16,00 euros**
- Redevance m³ **1,45 euros**
- Participation au raccordement du réseau communal par logement et par commerce (particulier de la commune et communes extérieures) **800 euros**

TARIFS 2011
CONCESSION DANS LES CIMETIERES

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier pour l'année 2011 le tarif des concessions dans les cimetières (prix TTC). Ceux-ci restent à fixer :

TARIF AU 01/01/2011

- Concession trentenaire (le m²) 69,50 euros
- Concession cinquantenaire 94,20 euros
- Concession perpétuelle 221,00 euros

(plus frais d'enregistrement pour les concessions perpétuelles)

Le Conseil Municipal décide d'imputer la recette correspondante à la vente des concessions dans les cimetières comme suit : 2/3 sur le budget de la commune et 1/3 sur le budget CCAS. Le Conseil Municipal charge le Maire de mettre en application cette décision.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier pour l'année 2011 les tarifs du columbarium :

- Pour 15 ans : 303 euros
- Pour 30 ans : 477 euros

TARIFS 2011
DROIT DE PLACE EXPOSITIONS VOITURES-BATEAUX

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le tarif des droits de place pour l'exposition de voitures et de bateaux pour l'année 2011 (prix TTC) :

TARIF 01/01/2011

- Expositions voiture, bateaux
- L'Unité par jour 5,10 euros
- Cirques par jour 43,00 euros

TARIFS 2011
LOCATION DES BARRIERES

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier pour l'année 2011 le tarif de location des barrières de circulation (TTC) :

TARIF AU 01/01/2011 :

- Location par 48 heures, l'unité 4,10 euros

TARIFS 2011
MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs de fonctionnement de la régie de la médiathèque pour l'année 2011

- carte individuelle 5 euros
- carte familiale 9 euros
- gratuité pour les enfants jusqu'à 14 ans
- carte perdue ou à remplacer 2 euros
- pénalités de retard = 1^{er} rappel gratuit
- pénalités de retard = 2^{ème} rappel 30 euros
- photocopie : l'unité : 0,15 centimes d'euros
- accès internet pour les abonnés : 5 euros pour 5 heures
- accès internet pour les occasionnels : 1,50 euros pour 1 heure (suppression du tarif à la ½ heure)

TARIFS 2011
DROIT DE PLACE DU MARCHÉ FORAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier pour l'année 2011 le prix du mètre linéaire soit 0,70 euros pour les droits de place du marché (forains, étalagistes). Par contre, le tarif des bornes électriques est fixé à 2,10 euros au 1^{er} janvier 2011 et ce, suite aux travaux réalisés pour augmenter la puissance de celles-ci. Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif « minimum de perception » qui reste fixe à 2,50 euros.

TARIFS 2011
CAPITAL A VERSER POUR L'ENTRETIEN DES SEPULTURES

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier pour l'année 2011 le capital à verser à la Commune ou au Centre Communal d'Action Sociale pour l'entretien d'une sépulture dans les cimetières de la Commune (TTC). Celui-ci reste fixé à 984,80 euros.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
Le Molay-Littry, le 8 Octobre 2010